Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 996

Artikel: Nouveaux tarifs PTT : la publicité subventionnée

Autor: Imhof, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020338

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

militaires — visait à l'origine une conception très large et politique de la sécurité. Mais il semble bien que ce texte a été remanié et filtré par un petit groupe de conseillers, radicaux pour l'essentiel, désignés par Kaspar Villiger, dans un sens plus conventionnel et restrictif. Et c'est cette version qui est parvenue sur la table du Conseil fédéral. Sur la base du préavis du gouvernement, le document définitif qui doit remplacer ou compléter le texte de 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse est maintenant en préparation et sera soumis à l'automne à l'exécutif.

La commission Schoch de son côté doit conclure à la fin de l'année. Mais les propositions concrètes et précises que ses membres espèrent avancer, les suggestions et les critiques des citoyens pourront-elles être autre chose, au mieux, qu'une série d'aménagements de détail, sans signification réelle, sans rapport avec les questions que nous nous posons?

La sécurité est trop sérieuse pour être confiée aux civils

Certes les problèmes stratégiques, militaires ou non, sont complexes. Certes, le moment actuel est d'une fluidité rare et les scénarios sur les menaces qui nous entourent nombreux. Mais une fois de plus le débat politique sur notre sécurité n'est-il pas en train d'être escamoté par les militaires avec la complicité des partis bourgeois? Et les socialistes ont-ils quelque chose à dire sur la sécurité, qui ne soit pas seulement des slogans antimilitaristes paresseux? Les autorités ont pris un grand risque en laissant entendre, après le 26 novembre, que la réforme de l'armée allait tenir compte de la nouvelle donne internationale. Or cette réforme est déjà faite et baptisée. Et la politique de sécurité, une affaire trop sérieuse pour être laissée aux mains des civils. Voilà l'état réel des choses aujourd'hui, qui ne changera pas sans une intervention politique décidée. Par rapport aux travaux qui aboutirent à la conception de la défense générale de 1973, notamment le rapport de la commission d'études sur les bases d'une conception stratégique suisse de 1969, l'autorité militaire a marqué des points, le pouvoir civil a reculé. Quant au citoyen il est invité à donner son avis sur ce que les autorités estiment qu'il peut comprendre, et rien de plus.■

MAJORITÉS ÉPHÉMÈRES

La Suisse alternative

(cfp) Le cimentage des positions politiques est-il une de nos caractéristiques et tout changement de majorité dans un canton ou dans une grande Municipalité doit-il étonner? On est en droit de se poser la question après le retour du Conseil exécutif du canton de Berne au système traditionnel de la majorité bourgeoise. Le fait est que les majorité alternatives ont été jusqu'ici fort rares en Suisse et, à quelques exceptions près, n'ont pas dépassé une législature.

Seuls cinq cantons, jusqu'ici, ont connu de telles majorités au gouvernement: Genève (1933-1936), Bâle-Ville (1935-1950), Bâle-Campagne (1947-1948), Berne (1986-1990), Neuchâtel, à partir de 1989. A Bâle-Ville seulement la majorité au Conseil d'Etat correspondait à la couleur du Grand Conseil.

Genève et les deux Bâle disposaient de majorités exclusivement socialistes, alors qu'à Neuchâtel et à Berne elles ont pu être obtenues grâce à une coopération avec des élu-e-s écologistes.

Les analyses se multiplient sur la situation bernoise et après les commentaires du lendemain du scrutin on s'interroge maintenant sur l'éventualité d'une ère d'alternance dans un certain nombre de cantons, comme c'est le cas dans d'autres pays fédéralistes — en Allemagne fédérale par exemple. Le canton de Neuchâtel peut encore nous surprendre dans ce domaine; il dispose d'ailleurs, sur le plan communal, d'exemples dans les Montagnes puisque Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont gouvernés par des majorités de gauche, qui ne se sont pourtant pas établies sans difficulté.

Cette alternance, inexistante dans les cantons, n'est pas inconnue dans les communes et, tout particulièrement dans des grandes villes comme Zurich, Lausanne et Bienne pour n'en citer que trois. A Zurich, la Municipalité a été en majorité socialiste de 1928 à 1949, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. En 1933, une offensive générale des «forces patriotiques», y compris le Front National, fut menée contre les socialistes. Elle a échoué puisque le conseil communal de 113 membres conserva une dominance socialiste et dans l'alliance bourgeoise, seul le Front

national profita de la situation. A noter que la majorité à la Municipalité a duré plus longtemps qu'au Conseil communal. A Lausanne, les deux majorités précédentes ont été acquises alors que le système majoritaire existait encore, ce qui a contribué à son remplacement par la proportionnelle. En revanche, à Bienne, il y a eu des changements qui démontrent que l'alternance existe. C'est aussi le cas dans quelques communes vaudoises comme Yverdon et Sainte-Croix, par exemple.

A noter que la ville de Berne, elle-même a eu des majorités changeantes, mais des conditions très particulières empêchent d'en tirer des conclusions valables. On peut cependant admettre qu'une certaine alternance y est réalisée. Assisterons-nous à l'avenir à une généralisation du changement régulier dans les grandes collectivités publiques au profit d'une revitalisation de la vie politique? Certains indices inciteraient à répondre oui, mais la preuve doit être encore apportée qu'il ne s'agit pas de hasards dans une indifférence grandissante de l'électorat.

NOUVEAUX TARIFS PTT

La publicité subventionnée

(pi) Les PTT ont décidé, sous réserve d'approbation par le Conseil fédéral, de relever leurs tarifs dès l'année prochaine. Dans le domaine de l'acheminement des journaux, un accord a été trouvé avec les éditeurs pour résorber en partie le déficit de ce secteur, dont la couverture des frais n'atteint que 45%. Nous apprécions cette forme d'aide à la presse que constitue le tarif préférentiel dont continueront à bénéficier les journaux (les quotidiens étant davantage favorisés que les autres), mais il faut savoir qu'une partie de cette aide n'atteint pas son but. En gros, le tiers ou la moitié des journaux est en effet constitué de publicité qui parvient à ses destinataires en profitant de taxes postales réduites. L'Etat ne subventionne donc pas uniquement la partie rédactionnelle, mais aussi la partie publicitaire des journaux...

Ceux n'ayant que peu ou pas de publicité (suivez mon regard) sont évidemment les perdants de l'affaire. ■